

SIMULATION SALARIALE DÉTAILLÉE

Suisse (canton de Genève)

Salaire brut annuel : 100 000 CHF

Situation : Célibataire

Barèmes fiscaux : 2026

Date : 11 juillet 2026

RÉSUMÉ : DU BRUT AU NET

SALAIRE BRUT ANNUEL

100 000 CHF

SALAIRE NET ANNUEL

69 928 CHF

SALAIRE NET MENSUEL

5 827 CHF

TAUX DE PRÉLÈVEMENT EFFECTIF

30,1 %

Sur un salaire brut de 100 000 CHF en Suisse (canton de Genève), vous conservez environ 69,9 % après impôt sur le revenu et cotisations sociales obligatoires, soit un net annuel estimé de 69 928 CHF (5 827 CHF par mois).

COMPARAISON AVEC ROYAUME-UNI

	Suisse	Royaume-Uni
Salaire net annuel	69 928 CHF	64 870 £
Salaire net mensuel	5 827 CHF	5 406 £
Taux de prélèvement effectif	30,1 %	30,7 %
Taux marginal maximum	35 %	45 %
Cotisations salarié (approx.)	14,9 %	10,0 %
Quotient familial	Non	Non
Écart de net annuel (au taux BCE)	+ 653 CHF	

Comparaison à salaire brut équivalent, même profil, converti au taux BCE du 2026-06-12 (1 CHF = 0,9364 GBP). Montants indicatifs.

DÉCOMPOSITION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

COMPOSANTE	MONTANT
Impôt fédéral	2 643 CHF
Impôt cantonal	11 275 CHF
Impôt communal	5 130 CHF
Total impôt sur le revenu	19 048 CHF

COTISATIONS SOCIALES LIGNE PAR LIGNE

COMPOSANTE	MONTANT
AVS/AI/APG (vieillesse, invalidité)	5 300 CHF
AC (chômage)	1 100 CHF
LPP (prévoyance professionnelle)	3 124 CHF
Assurance accidents (AANP)	1 500 CHF
Total cotisations salarié	11 024 CHF

CONTEXTE FISCAL : SUISSE (CANTON DE GENÈVE)

Ce rapport reflète l'impôt national et local sur le revenu ainsi que les cotisations sociales obligatoires pour Suisse (canton de Genève).

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Répartition du prélèvement total : 63 % d'impôt sur le revenu et 37 % de cotisations sociales.
- Le taux de prélèvement effectif sur votre salaire est de 30,1 %

Source officielle : estv.admin.ch

RÉGIMES FISCAUX SPÉCIAUX

Aucun régime fiscal spécial n'est applicable à un salarié résident dans le cadre de cette simulation.

CHECKLIST PRÉ-DÉPART (20 POINTS)

Les étapes essentielles avant et après votre installation en Suisse (canton de Genève).

AVANT LE DÉPART

- ☐ Vérifier l'éligibilité au visa ou permis de résidence
- ☐ Obtenir un certificat de résidence fiscale du pays de départ
- ☐ Rassembler les documents d'identité apostillés
- ☐ Vérifier les conventions fiscales bilatérales applicables
- ☐ Anticiper les obligations déclaratives dans le pays d'origine
- ☐ Souscrire une assurance santé internationale ou locale
- ☐ Ouvrir un compte bancaire dans le pays de destination
- ☐ Prévoir la domiciliation postale et administrative
- ☐ Résilier ou transférer les contrats locaux (bail, énergie, téléphone)
- ☐ Informer l'employeur et vérifier les implications contractuelles

APRÈS L'INSTALLATION

- ☐ S'inscrire au consulat du pays d'origine
- ☐ Obtenir le numéro d'identification fiscale local
- ☐ S'inscrire au système de sécurité sociale local
- ☐ Finaliser l'ouverture du compte bancaire local
- ☐ Vérifier la couverture santé et complémentaire
- ☐ Mettre à jour la situation auprès des administrations d'origine
- ☐ Déclarer les comptes bancaires détenus à l'étranger
- ☐ Planifier la double déclaration de revenus (année de départ)
- ☐ Évaluer les options d'épargne retraite dans le nouveau pays
- ☐ Documenter la date de départ effective (preuve de résidence fiscale)

POINTS SPÉCIFIQUES À LA DESTINATION

- ☐ Vérifier le type de permis de travail (L, B ou G frontalier) avec l'employeur
- ☐ Souscrire l'assurance maladie LAMal dans les 3 mois suivant l'arrivée
- ☐ S'informer sur la retenue à la source et la taxation ordinaire ultérieure

Ce document est une simulation indicative établie à partir des barèmes fiscaux 2026 publiés par les administrations concernées. Cette information est fournie à titre éducatif et ne constitue pas un conseil fiscal, juridique ou financier. Pour toute décision personnelle, consultez un professionnel qualifié : avocat fiscaliste, expert-comptable, notaire, ou conseil en immigration selon la nature de votre situation.

Pour un premier échange : calendly.com/expatriation/consultation

© 2026 EXPATRIATION.IO, tous droits réservés.

Ce document est la propriété intellectuelle exclusive de Sidney LAKEHAL / EXPATRIATION.IO. Toute reproduction, distribution, ou exploitation commerciale, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable.

Document confidentiel destiné à l'usage personnel de l'acheteur.